

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 26 juin 2023

Date de convocation : 6 juin 2023  
Date d'affichage : 6 juin 2023

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 23

Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-trois et le quinze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Jean-Louis Robert, Serge Robin et Catherine Serra ;

**Procurations de** : Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Romain Brette à Jean-Luc Borel, François Bonnet à Brigitte Margallan, Géraud de Sabran-Pontevès à Mylène Garcin, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Valérie Grange à Marc Jaubert, Jean-Paul Grouiller à Rose-Marie Dumontier, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Séverine Maugan-Curnier à Robert Tchobdrenovitch, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Gregory Risbourg à Geneviève Jean, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert, Nicolas Salerno à Eve Maurel

**Absents et excusés** : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Michel Partage, Karine Mouret et Bernadette Vitale.

Franck LAROCHE est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-063  
Convention Cadre Petites Villes de Demain

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021-056 du 17 juin 2021 portant adhésion au programme « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération n°2023-018 du 23 février 2023 validant l'avenant à la convention d'adhésion ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

COTELUB et trois communes membres (Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues) ont été sélectionnées dans le programme « Petites Villes de Demain ».

Ce dernier doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

COTELUB et les trois communes ont signés avec l'Etat une convention d'adhésion au programme le 22 juin 2021, prorogé de 6 mois par un avenant signé le 22 décembre 2022.

Le travail mené depuis l'adhésion à ce programme a abouti à la rédaction d'une convention-cadre qui précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

A noter que cette convention-cadre vaut opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention-cadre « Petites Villes de Demain » ;
- D'approuver le périmètre de l'opération de revitalisation de territoire ;
- De l'autoriser à signer la convention-cadre ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention-cadre « Petites Villes de Demain » ;
- **D'approuver** le périmètre de l'opération de revitalisation de territoire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention-cadre ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

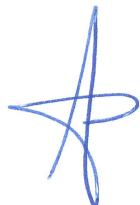
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Franck LAROCHE  
Secrétaire de Séance



Robert TCHOBDRNOVITCH  
Président

